

Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 30 mai 2024

Monsieur le doyen d'âge des personnels élus au conseil
académique de l'Université Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres du conseil
académique de l'Université Grenoble Alpes

Convocation au conseil académique de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Académique (CAC) qui se tiendra le :

**Jeudi 6 juin 2024
à 9h**

Amphithéâtre 8
Galerie des amphis – Bâtiment Pierre-Mendès-France
151 rue des Universités
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Election de la présidente du CAc** (10 minutes de présentation suivies de 20 minutes de temps d'échange)
- 2. Election du vice-président étudiant ou de la vice-présidente étudiante** (10 minutes de présentation par candidat suivies de 20 minutes de temps d'échange par candidat)
- 3. Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.

Pascal PERRIER

